



## VILLE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

Extrait du registre des arrêtés de Police du Maire n° 48/2021

### Fermeture du plateau et aire de pique-nique rue Torteron

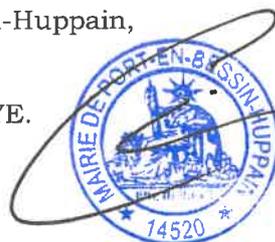
- Nous,** Christophe VAN ROYE, Maire de la Commune de PORT EN BESSIN-HUPPAIN,
- Vu,** Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu,** Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,
- Vu,** Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,
- Vu,** les études en cours réalisées par le cabinet Géotechnique pour le compte du Département du Calvados qui démontrent l'instabilité de la falaise particulièrement à cet endroit,

**Considérant,** que la commune doit prendre les mesures nécessaires pour protéger les usagers de cet espace,

### **ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup> :** L'accès au plateau herbeux et à l'aire de Pique-Nique, rue Torteron, est interdit à toute personne au vu de la fragilité de la falaise.
- Article 2 :** Les Services Techniques de la commune, mettront en place le barriérage nécessaire pour formaliser cette interdiction.
- Article 3 :** L'application au présent arrêté, prendra effet dès la mise en place des barrières interdisant l'accès.
- Article 4 :** Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- Article 5 :** Le Maire de la commune De Port en Bessin-Huppain, Monsieur le Policier Municipal, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Port en Bessin-Huppain, Les Services Techniques de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- La Sous-Préfecture de Bayeux.
  - Monsieur le responsable du Centre de Secours et d'Incendie de Bayeux
  - Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Port en Bessin-Huppain.
  - Monsieur le Policier Municipal.

Fait à Port en Bessin-Huppain,  
Le 05 mai 2021.  
Le Maire  
Christophe VAN ROYE.



**De :** DELPORTE Nathanaël [mailto:Nathanael.DELPORTE@calvados.fr]

**Envoyé :** vendredi 30 avril 2021 14:53

**À :** Jocelyne LASNON <secretaire.general@portenbessin-huppain.fr>

**Cc :** CHATEL Marie <Marie.CHATEL@calvados.fr>

**Objet :** SECURITE AIRE DE PIQUE-NIQUE (RUE TORTERON)

Bonjour Madame,

Notre prestataire géotechnique qui est en train d'étudier toutes les données disponibles sur la falaise amont de la promenade Signac, a attiré notre attention sur la problématique de la falaise. A ce stade plusieurs éléments militent pour une certaine prudence :

- Les deux inclinomètres posés au niveau de l'aire de pique-nique ont été cisailés rapidement, et ont mis en évidence une frange de matériaux instables très importantes. Ces deux observations sont bien au-delà des estimations initiales ;

- Il est à noter une baisse significative du niveau de la nappe sur un des piézomètres le 6 avril dernier (plus de 3m de baisse en quelques heures), que notre prestataire ne peut expliquer à ce stade que par une modification du terrain (par exemple l'apparition d'un cercle de glissement qui aurait drainé et vidangé le piézomètre (cela reste une hypothèse)) ;

- Le riverain en amont de l'aire de pique-nique lui a signalé que ces derniers mois il avait eu l'impression d'une réelle évolution ;

- nous avons eu récemment deux nouveaux glissements arrivés sur la promenade Signac. Un à l'aval du parking rue Torteron (côté Ouest) et un autre à l'aval du mur maçonné (côté Ouest également du mur).

L'ensemble des éléments indiquent une activité permanente du glissement, bien que nous rentrions dans une saison à priori plus favorable sur le volet météorologique. Il existe un risque significatif au niveau de l'aire de pique-nique, risque d'autant plus grand que l'on s'approche de la crête de falaise.

En attendant d'aller plus loin dans le diagnostic, il me semblait nécessaire de vous alerter et vous de conseiller une fermeture du site au public dès que possible.

Nous pourrons bien évidemment échanger sur le sujet, lundi prochain, lors de notre réunion de travail.

Je vous souhaite un excellent weekend.

Bien cordialement.

**Nathanaël DELPORTE**

DGA Aménagement et Environnement

Direction de la Mer et de l'Attractivité Littorale

Chef de service

Ingénierie Portuaire

Tél. 02 31 57 15 51

Mél. [nathanael.delporte@calvados.fr](mailto:nathanael.delporte@calvados.fr)